

COMPAGNIE D'ARC DE MOUSSY



n° Affiliation: 0877066

Site de la Compagnie: http://www.ciearcmoussy.com

Site de la FFTA: http://www.ffta.fr

FICHE D'INFORMATION SAISON 2025-2026

Futur Archer, nous te saluons!

Bienvenue à la Compagnie d'Arc de Moussy pour la découverte et la pratique d'un sport ancestral dans un esprit de camaraderie et de convivialité!

Les formulaires **FFTA** de Création / renouvellement de licence - Questionnaire de santé - Notice assurance sont disponibles sur le site de la FFTA (https://www.ffta.fr/node/3728) et sur celui de la Compagnie

Tarifs des inscriptions pour la saison 2025-2026 (dont licence FFTA & assurance)

Catégories	Licence FFTA				Cotisation	TOTAL**
	Fédération*	Ligue	Département	TOTAL	Compagnie	IOIAL
Adulte Compétition	46,00 €	20,00 €	12,50 €	78,50 €	41,50 €	120,00 €
Adulte Club	38,00 €	16,00 €	12,50 €	66,50 €	41,50€	108,00 €
Jeune***	28,00 €	16,00 €	11,50 €	55,50 €	31,50 €	87,00 €
Jeune avec Parents***					26,50 €	82,00 €
Découverte (après le 01/03)	17,00 €	3,00 €	2,00 €	22,00 €	14,00 €	36,00 €
Sans Pratique	29,00 €	5,00 €	7,00 €	41,00 €	19,00 €	60,00 €

^{*} la part de la fédération **inclut l'assurance** (0,28€) et la participation aux évènements internationaux (2€)

*** + de 12 ans / possibilité de subvention Pass Sport et/ou Pass Agglo Sport

Pouir les ADULTES et les MINEURS: le "questionnaire de santé" de la FFTA doit être complété à l'inscription et un certificat médical peut être requis en fonction des réponses (lire attentivement le document).

Téléchargeable sur le site FFTA: https://www.ffta.fr/node/3728 et celui de la Compagnie

Possibilité de paiement en 1/2 ou 3 fois

Chèque(s) à l'ordre de ESM - Compagnie D'arc / Espèces / Chèques Vacances ANCV

Une caution de **200**€ sera due pour le prêt d'un arc (classique avec viseur ou droit) et de <u>6 flèches</u> dans une housse. Restituée au retour du matériel complet et en bon état / **Encaissée si matériel non rendu dans le délai signifié**.

<u>Prêt gratuit la 1ère année</u> / 30€ en location les années suivantes / le remplacement du matériel cassé/perdu est à charge de l'archer (<u>flèches incluses</u>). L'archer peut à tout moment venir avec son propre équipement et restituer celui de la compagnie au fur et à mesure (carquois, flèches, palette, dragonne, protection de bras etc...)

ARC DROIT: la première année, l'apprentissage de l'arc classique est le seul proposé, l'accès à l'Arc Droit ne peut se faire qu'à compter de la seconde année. Un jeu de 6 flèches peut être prété au débutant ARC DROIT pour le premier mois, ensuite **il devra au cours du second mois se procurer ses propres flèches**.

L'apprentissage du tir et des usages de la compagnie est assuré par les archers expérimentés.

Entraînements salle du Chêne - rue Cléret: Vendredi 18h30-22h30 (pour les débutants à partir de 20h30)

Entraînement Jeu d'Arc - 16bis rue de Lampezard: Tous les jours 9h00-22h30 (sous conditions)

Contacts: Capitaine/Isabelle: 06 30 71 58 64 - Secrétaire/Valérie: 06 65 79 59 75 - Trésorier/Marc: 06 76 96 49 80

Site de la Compagnie: http://www.ciearcmoussy.com

Site de la FFTA: http://www.ffta.fr

^{**} sur demande de la Mairie, 1€ à ajouter pour les extérieurs (non Moussignols)